

*POLITIQUE DU
BIEN ETRE DES
ANIMAUX
PENDANT
L'EXPOSITION
AGRICOLE DE
VICTORIAVILLE*

Philosophie

L'expo croit que chaque animal participant aux activités doit, en tout temps, recevoir des soins et une gestion appropriée dans le meilleur intérêt du bien-être de l'animal.

Le bien-être animal est jugé satisfaisant si les cinq critères suivants sont réunis :

1. Absence de faim, de soif et de malnutrition;
2. Absence de peur et de détresse;
3. Absence de stress physique et thermique;
4. Absence de douleur, de lésions et de maladies;
5. Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Politique de soins et de gestion des animaux

Le soin, la garde et le contrôle des animaux sont la responsabilité du propriétaire et/ou de l'exposant. Nous aurons en aucun cas le soin, la garde et/ou le contrôle des animaux, qu'ils soient exposés ou non, qui sont amenés sur le site de l'expo. Toutefois, en cas d'urgence ou d'autres circonstances impérieuses, le personnel autorisé prendra en charge l'animal et dirigera la résolution du problème.

Le personnel de l'expo, en collaboration avec le vétérinaire officiel de l'expo, se réserve le droit d'exiger que les animaux jugés inadaptés à l'exposition publique et/ou en détresse soient emmenés dans un endroit désigné par l'expo et/ou retirés du site de l'expo.

Procédure de soins et de gestion des animaux

En cas d'urgence, le vétérinaire officiel de l'expo, en collaboration avec le conseil d'administration ou son représentant, sera le principal responsable de la résolution d'un problème dans les zones réservées aux animaux ou lors de compétitions.

Politique relative aux animaux échappés

Si un animal s'échappe de son lieu de confinement désigné, le propriétaire/exposant et nous allons faire tout leur possible pour l'enfermer le plus rapidement possible.

Procédure à suivre en cas d'évasion d'un animal

Si un animal s'échappe, les propriétaires et/ou les exposants doivent tenter de le contenir, car ils ont le plus d'expérience avec cet animal. Si l'animal s'échappe de la zone du champ d'expo, le président doit contacter le service de sécurité du champ d'expo et le service de police. Si l'animal s'échappe après la fermeture de l'expo, le service de sécurité du terrain tentera de le contenir et de prévenir la police si nécessaire. Le conseil d'administration de l'expo aidera à contenir l'animal tandis que la sécurité sécurisera le périmètre et s'occupera du contrôle de la foule.

Politique relative aux animaux blessés/morts

Si un animal se trouvant sur le terrain d'expo est blessé ou meurt, le vétérinaire désigné sera immédiatement averti afin de coordonner une réponse rapide, expéditive et appropriée. Si des mesures d'urgence sont nécessaires avant l'arrivée du vétérinaire, le personnel autorisé de l'expo veillera à ce que l'animal soit déplacé vers un endroit désigné pour être évalué le plus rapidement possible.

Procédure pour les animaux blessés/morts

Une stalle/zone dans les zones réservées au bétail et aux chevaux sera réservée au traitement et/ou à l'évaluation des animaux blessés ou malades. Un traîneau/une remorque sera disponible pour déplacer un animal vers l'endroit désigné si nécessaire. Si un animal meurt sur le terrain de l'expo, le personnel de l'expo et le vétérinaire aideront l'exposant et coordonneront l'élimination de l'animal. L'expo tiendra un rapport d'incident sur toutes les blessures et/ou décès d'animaux.

Procédure d'élimination des animaux : L'animal doit être chargé sur un traîneau/une remorque et recouvert d'une bâche pour être évacué de la zone publique vers un endroit désigné.

Politique d'assurance qualité

La politique de l'expo est que tous les animaux sont certifiés comme n'ayant reçu aucune substance interdite. Il n'y a pas eu d'incidences connues d'animaux d'exposition sur lesquels des résidus de médicaments ont été détectés.

Politique de traitement des questions relatives aux droits des animaux

Pour tout le personnel de l'expo :

Toutes les demandes du public, des médias ou des représentants de groupes de défense des animaux concernant les soins ou la gestion des animaux doivent être adressées au directeur ou président de l'expo.

Pour les exposants :

Si des représentants de groupes de défense des animaux les approchent, les exposants doivent poliment les référer au bureau de l'expo. En aucun cas, un exposant ne doit s'engager dans un débat sur les questions ou opinions relatives aux droits des animaux. Il faut avant tout éviter toute confrontation. Dans l'éventualité d'une manifestation, on devra se référer à la politique de sécurité des lieux de l'expo.

Toute autre activité ou manifestation qui crée un problème pour les clients de l'expo, les exposants ou le bétail doit être gérée par la police. Le terrain des expositions est considéré comme une propriété privée ; par conséquent, toute personne se livrant à des activités qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'expo peut être expulsée.